



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

ANPE

Question écrite n° 49464

Texte de la question

M. Herve Mariton appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les offres d'emploi proposees par l'ANPE. Actuellement les agences locales pour l'emploi transmettent aux demandeurs inscrits uniquement les offres recensees dans leur territoire de competence. Une diffusion peut toutefois s'effectuer dans d'autres agences. Afin de rendre ces modalites plus efficaces, il lui demande s'il ne serait pas possible, passe un delai qui reste a definir, qu'une offre insatisfaite puisse etre communiquee aux demandeurs inscrits dans des agences limitrophes.

Données clés

Auteur : [M. Mariton Hervé](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49464

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1307